



COMITÉ DES PÊCHES POUR L'ATLANTIQUE CENTRE-EST

(COPACE)

Quatrième session - Rome, 8-11 octobre 1974

Rapport de l'observateur du C.I.E.M., R. Monteiro

1. Le Comité COPACE de la FAO a tenu sa quatrième session du 8 au 11 octobre 1974 au siège de la FAO, à Rome, sous la présidence de M. E. Bayagbona (Nigéria), avec la participation de représentants de 18 pays, membres du Comité, un pays à titre d'observateur, et 3 organisations internationales y compris le C.I.E.M.
 2. Le Comité a examiné le rapport du Groupe de Travail de l'Evaluation des Ressources et a tenu compte de l'absence et l'imprécision des données fondamentales statistiques et biologiques. Pour certains pays des données essentielles font défaut ou sont très inexactes. Le Comité recommande à tous les pays intéressés d'apporter leur entière collaboration à la FAO en la matière et encore pour ce qui est l'amélioration des systèmes nationaux de rassemblement des données. Le Comité a aussi souligné l'urgence qu'il y a pour les pays les plus intéressés à l'exploitation de certains stocks à réaliser rapidement des enquêtes biologiques essentielles. Les enquêtes acoustiques quantitatives pour obtenir rapidement des informations sur la biomasse ont été soulignées.
 3. En ce qui concerne la zone subtropicale nord, le Comité a pris note que certains stocks peuvent supporter une augmentation de captures, bien que d'autres semblent être déjà surexploités.
 4. Par contre, dans la zone tropicale, l'exploitation de quelques stocks a été entreprise avec succès.
- Le Comité a aussi discuté la nécessité d'envisager des mesures d'aménagement appropriées vue l'exploitation massive de quelques stocks. Aussi il a été convenu que l'insuffisance des données statistiques disponibles ne devrait pas servir de prétexte pour retarder l'étude de telles mesures. Le Comité a noté que la seule mesure recommandée jusqu'à présent porte sur le maillage minimum pour le merlu et les sparidés mais que d'autres mesures devraient être envisagées.
6. Le Comité a ensuite pris note des types d'activité dont le financement par des donateurs extérieurs est prévu: (i) enquêtes bioacoustiques dans les zones moins connues; (ii) projets pilotes visant à démontrer les possibilités commerciales de l'agriculture dans les lagunes côtières saumâtres; (iii) promotion de la pêche artisanale; (iv) démonstration des principales méthodes de pêche; (v) amélioration en matière de gestion dans certaines industries halieutiques; (vi) formation halieutique spécialisée embrassant des domaines tels que l'évaluation des ressources, l'aménagement et la planification du développement halieutiques, les techniques de traitement et de commercialisation du poisson.

7. Le Comité a apprécié le rapport de la troisième session du Groupe de coordination pour la planification et l'exécution de la CINECA, notamment sur la dynamique des upwellings et leurs effets sur le réseau alimentaire.

8. Compte tenu des résultats obtenus, le Comité a noté que les travaux sur les ressources halieutiques avaient été moins poussés qu'on ne l'avait prévu à l'origine et a souligné la nécessité d'une collaboration étroite entre les équipes étrangères et locales de chercheurs quant à la conception, à l'exécution et à l'interprétation des programmes de recherche dans la zone COPACE.

9. Finalement, le Comité a apprécié les documents sur les entreprises communes internationales dans les pêcheries. Le problème est vraiment difficile, étant donné les différences qui existent entre les pays, quant à leur niveau de développement halieutique et à leurs objectifs sectoriels, et même en ce qui concerne le sens de société internationale et les formes de coopération subordonnées à un contrôle national. On a souligné qu'en plus des difficultés propres dans la mise au point d'entreprises communes, les incertitudes actuelles quant au type de régime qui sera adopté à la suite des débats sur le droit de la mer ont freiné dans leur élan les négociations.